



MEMOIRE DE GEOSTRATEGIE

LES MESURES DE CONFIANCE ET DE
SECURITE ET LEUR ROLE DANS LES
BALKANS

Lieutenant Colonel VIDALIS ANDREAS
(Grèce)
Division D - Groupe 1
5ème promotion

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I - LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE</u>	
11 - <i>La théorie des relations internationales</i>	1
12 - <i>En quoi consistent les mesures de confiance et de sécurité</i>	2
13 - <i>Les catégories de MDCS</i>	3
14- <i>Les étapes des MDCS</i>	4
<u>II - EVOLUTION DES MDCS AU COURS DU TEMPS</u>	
21 - <i>Le modèle européen</i>	5
22 - <i>Les leçons des MDCS européennes</i>	6
<u>III - MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE DANS LES BALKANS</u>	
31- <i>Le sous système actuel de sécurité balkanique</i>	7
32- <i>Quelles solutions pour établir la sécurité ?</i>	8
33- <i>Conditions spéciales</i>	8
34- <i>Le cas des relations gréco-turques</i>	9
35- <i>Propositions pour une sécurité accrue</i>	10
<u>CONCLUSION</u>	11

LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE

ET LEUR ROLE DANS LES BALKANS

INTRODUCTION

Les Mesures de Confiance et de Sécurité (MDCS) ont beaucoup contribué à améliorer les relations Est-Ouest. Nées avec le « téléphone rouge » à l'issue de la crise des missiles de Cuba, ces mesures se sont progressivement enrichies, grâce à des règles convenues entre les marines des superpuissances et à des échanges de données sur le matériel militaire et les déploiements de forces.

La fin de la guerre froide a permis d'accélérer la réduction des armements aux niveaux mondial et régional, ce qui a entraîné une amélioration sans précédent de la sécurité internationale. Toutefois, dans certaines régions, cette évolution n'a pas amélioré la stabilité. Le recours à la violence s'est accru, le plus souvent sous l'effet de conflits ethniques et de nationalismes irresponsables. Dans ce cadre, marqué par la recrudescence de litiges, des revendications territoriales contradictoires, des frontières instables, une tradition de violence fratricide et des traumatismes psychologiques anciens, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place un système de sécurité.

Actuellement, les Mesures de Confiance et de Sécurité prennent une importance croissante. L'expérience montre qu'elles jouent un rôle essentiel en faveur de la sécurité. Elles contribuent pleinement à la dissuasion, à la permanence de la stabilité, à la régularisation des conflits périphériques, à la gestion des crises et à la prévention des attaques surprises, des guerres accidentelles et des escalades involontaires. Mais que sont les Mesures de Confiance et de Sécurité? Comment fonctionnent-elles et que présupposent-elles?

Ce mémoire tentera de donner d'abord des réponses à ces questions générales. Ensuite il essaiera de mettre en exergue quelques observations d'ordre historique sur les MDCS depuis leur apparition jusqu'à aujourd'hui. L'examen de l'adoption des MDCS par les pays balkaniques constituera le point essentiel de ce mémoire. Dans ce cadre, on examinera une série de facteurs qui facilitent ou gênent leur mise en place dans cette région. Enfin on étudiera une série de propositions qui découlent des MDCS et qui visent au renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la péninsule balkanique.

I LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE

1.1 La Théorie des Relations Internationales

La théorie des relations Internationales tient compte du fait que, dans le système international, domine l'anarchie. Le mot anarchie est utilisé ici pour décrire l'absence d'une autorité centrale, c'est-à-dire d'un gouvernement international. Dans un tel système international, dans lequel il n'existe pas d'autorité centrale qui soit

capable d'imposer l'ordre et de garantir la sécurité, la guerre est très probable. Chaque Etat, à toute heure, peut recourir à l'utilisation de la violence et menacer la sécurité d'un autre Etat. Dans ce cadre, le but premier de chaque Etat est sa survie via la sauvegarde de sa sécurité.

L'histoire a montré que la sauvegarde de la sécurité d'un Etat s'assure par l'acquisition de la puissance, notamment militaire. Néanmoins, l'augmentation de la puissance militaire d'un Etat génère un assez grand nombre de problèmes de sécurité pour d'autres Etats, qui mènent alors des actions compensatoires: augmentation de leur puissance, afin de diminuer la menace. De cette façon, les Etats entrent dans un cycle de rivalité dans le domaine de l'armement et leurs relations se caractérisent par un « dilemme de sécurité ».

Le problème consiste en ce que le « dilemme de sécurité » peut fonctionner correctement lorsque les Etats suivent des politiques défensives. Les incidences de ce dilemme sont plus sérieuses, quand un ou plusieurs Etats suivent des politiques offensives. Si cette rivalité n'est pas contrôlée, l'existence d'une interaction entre les Etats est toujours possible. Il est sûr que cette interaction mènera à une défiance plus grande et à une détérioration de leur sécurité. Sortir d'une telle situation est particulièrement difficile, lorsque le conflit semble de plus en plus probable. En ce cas, la collaboration paraît être le seul exutoire. Mais le succès de celle-ci, comme sa pérennité, est une entreprise très difficile. Cela est dû aux limites fondamentales de la volonté des pays pour collaborer, même si ceux-ci partagent des intérêts communs.

Les limites dues à la nature anarchique du système international sont la peur et le manque de confiance. La peur, parce que le collaborateur actuel peut être l'ennemi de demain; et le manque de confiance, parce qu'il existe toujours la possibilité d'une mauvaise foi de son partenaire. Ainsi, il semble que dans la plupart des cas, les garanties ne soient pas suffisantes pour que les Etats tentent de résoudre les différends qui existent entre eux. Dès lors, entre la rivalité et la coopération, entre le noir et le blanc, s'immiscent les MDCS.

1.2 En quoi consistent les mesures de confiance et de sécurité?

Les mesures de confiance bilatérales et multilatérales sont destinées à désamorcer les situations de crise et de conflit, et à renforcer la paix et la sécurité internationales et régionales. Elles permettent d'améliorer la communication entre les différents acteurs, d'instaurer des conditions favorables à l'atténuation du sentiment de menace immédiate, et de supprimer les facteurs de surprise. De plus, elles encouragent la confiance et la compréhension mutuelles. La transparence et la franchise peuvent désamorcer les tensions et promouvoir des relations amicales entre les Etats. Ces mesures facilitent le processus de désarmement, et de limitation des armements et améliorent les perspectives de règlement pacifique des différends.

Les MDCS supposent que les parties concernées ont des intérêts différents et ne se font guère confiance. Elles sont indispensables lorsque les divergences sont telles que l'une des parties peut recourir à la force pour satisfaire ou défendre ses intérêts. Dans une telle situation, un simple malentendu peut déclencher un conflit dont que personne ne voulait. La fonction basique des mesures de Confiance est de

limiter la clandestinité des activités militaires, et de rendre transparentes les intentions politiques. De cette façon, les Etats sont capables de distinguer entre les craintes réelles et les craintes immotivées.

1.3 Les catégories de MDCS

Les Mesures de Confiance et de Sécurité sont divisées en deux grands groupes: celles qui ont un caractère politique, et celles qui ont un caractère technico-militaire. Les MDCS politiques contribuent à mettre en avant la transparence des intentions politiques des Etats. Elles sont particulièrement considérables parce qu'elles fonctionnent comme prélude à l'adoption des mesures à caractère technico-militaire. Parmi elles, on peut caractériser, entre autres, les accords-bipolaires, tripartites ou multilatéraux pour une coopération mutuelle aux niveaux politique, économique ou culturel. On peut ainsi citer les accords entre les Etats, qui visent au refus de la violence, et à l'obligation du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays; on peut également nommer les mesures de communication (lignes téléphoniques directes, réseaux multilatéraux de communications, etc.).

Les mesures technico-militaires ou militaires, visent à éviter les conflits, en instituant des critères de comportement exemplaire pour les armées ainsi que des mécanismes de vérification. Ces mesures s'appliquent aux espaces terrestre, aérien et maritime. En étudiant les MDCS militaires (terrestres, aériennes et maritimes) on peut distinguer, selon leur fonction, les sous-groupes suivants:

1.3.1 Mesures de Transparence

Les mesures de transparence ont pour but de créer un climat de confiance entre les Etats qui les adoptent. Leur application favorise la transparence des activités et des capacités militaires, et diminue la méfiance et la tension entre les Etats. Ces mesures comprennent:

- Des Livres Blancs sur la politique de défense.
- Des accords d'avertissement mutuel concernant les activités militaires, navales ou aéroportées, ainsi que les déplacements et les déploiements de troupes ou les systèmes d'armement au-dessus des limites définies.
- Des accords pour échanger des observateurs lors d'activités et d'opérations militaires, et du personnel et des étudiants militaires.
- Des accords pour établir des lignes de communication directe à divers niveaux et pour se consulter sur les activités inhabituelles ou dangereuses.

1.3.2 Mesures Contraignantes

Les mesures de limitation sont plus complexes que les mesures de transparence si bien que leur adoption exige des négociations délicates. Ces mesures posent des limites aux effectifs, au matériel et aux activités militaires (en nombre, par catégorie ou type ou par zone géographique). En particulier, ces mesures réduisent les risques en limitant les exercices militaires, le rassemblement,

le développement, le déplacement et l'entraînement des forces militaires des Etats concernés. De plus elles limitent les armements militaires et la modernisation des systèmes d'armement. Quelques unes de ces mesures sont:

- La création de zones démilitarisées, et de zones tampons. Ces zones ont pour but de diminuer le rassemblement de systèmes d'armements ou de troupes dans les régions limitrophes.

- l'obligation d'informer les partenaires, ce qui limite les exercices militaires, en leur imposant des limites temporelles.

1.3.3 Les Mesures de Vérification

Les mesures de vérification sont planifiées de façon à rassembler des données ou à donner accès aux éléments, et confirmer ainsi le respect des engagements acceptés par les Etats. On peut citer la surveillance aérienne ou spatiale, les systèmes terrestres de détection électronique et les inspections ponctuelles.

1.4 Les Etapes des MDCS

Pour aboutir aux résultats souhaités, l'instauration de la confiance et de la sécurité doit suivre des étapes précises. Au cours de chacune d'elles, les mesures qui correspondent à la situation sont appliquées. Les étapes sont:

1.4.1 Première étape: éviter les conflits

Les mesures qui sont adoptées par les Etats au cours de cette étape, ont pour but de diminuer les tensions et de dissuader les conflits indésirables ou soudains. Pour leur application, la cohérence des volontés est nécessaire entre les Etats pour éviter les tensions dans leurs relations. Par exemple: des lignes téléphoniques directes, l'établissement de zones réservées au bord des frontières, l'information avant la réalisation de grand exercices militaires, etc. Mais si les premières mesures ne donnent pas de résultats, il est difficile de les faire suivre par d'autres. Leur échec marque la fin du processus. En revanche, leur application réussie indique que les Etats ont la volonté d'instaurer la confiance et la sécurité.

Les motifs respectifs pour négocier les mesures initiales n'ont pas besoin d'être identiques, pourvu qu'ils ne soient pas franchement hostiles. De même, les protagonistes n'ont pas besoin d'avoir des moyens militaires équivalents ou équilibrés, comme le montre le traité « cieux ouverts ». Il suffit que les parties voient chacune l'intérêt des mesures convenues et que celles-ci n'aggravent pas l'hostilité existante. Si les parties considèrent les mesures de confiance comme un jeu à somme zéro, les négociations n'aboutiront pas.

1.4.2 Deuxième étape: affermir la confiance

La deuxième étape est une transition entre les mesures qui visent à éviter les tensions, et l'adoption et l'application de mesures de confiance et de sécurité. Cette étape du processus est beaucoup plus difficile, car elle suppose de franchir le passage critique entre la prévention des conflits et l'affermissement de la confiance.

Dans cette étape, la volonté politique des Etats constitue un élément essentiel. Sans elle, l'adoption de telles mesures est impossible. Les mesures que l'on a adoptées et appliquées posent alors des lignes de conduite, et accroissent la transparence des activités militaires. De cette façon, les Etats peuvent donner des garanties sur le caractère non hostile de leurs visées politiques.

Les mesures de sécurité sont indispensables durant la période de transition, mais, pour instaurer une paix véritable, il faut aussi des mesures de confiance dans les domaines commercial, humanitaire et culturel. Il s'agit à ce stade de créer de nouveaux modes d'interaction qui seront perçus comme avantageux au sein des Etats participants et de faire en sorte qu'ils soient plus difficiles à abandonner lorsque des perturbations apparaissent.

1.4.3 Troisième étape: Renforcer la paix.

La troisième Etape concerne l'adoption des mesures qui renforcent la paix. A ce stade, il s'agit d'élargir et d'approfondir les modes de coopération existants et de faire en sorte que l'évolution positive soit aussi irréversible que possible. Ces mesures sont plus complexes et plus directives. Plusieurs mesures de confiance liées à la sécurité peuvent aussi jouer un rôle positif. Les mesures destinées à renforcer la paix peuvent consister à limiter l'ampleur (numérique et géographique) des exercices militaires. Des mesures de transparence très importantes telles que des accords qui autorisent une liberté de survol à peu près totale et des contrôles dans les garnisons militaires après un court préavis peuvent servir à prouver l'absence d'intentions hostiles. Enfin, au cours de cette étape, intervient la volonté politique de commencer à lancer le processus de résolution des désaccords afin de renforcer la paix.

II EVOLUTION DES MDCS AU COURS DU TEMPS: un aperçu historique.

2.1 Le modèle européen

L'idée d'instituer des Mesures de Confiance et de Sécurité entre les Etats s'est développée vers la fin des années 50, dans le cadre des négociations qui avaient lieu entre les Etats-Unis et l'URSS sur les sujets du désarmement et du contrôle des armements. Ainsi, les deux grandes puissances ont signé des accords afin d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire donc les causes seraient un malentendu ou un accident. C'est sur cette expérience que se sont fondés les essais pour instaurer la sécurité en Europe. Le modèle européen d'instauration de la confiance et de la sécurité, qui s'est développé dans le cadre de la Conférence pour la Sécurité et de Coopération en Europe (CSCE), a contribué à la schématisation et à l'évolution du sens des MDCS.

Officiellement, les MDCS apparaissent dans le cadre d'Acte final d'Helsinki, en 1975. Dans celui-ci, a été englobée une série de MDCS, parmi lesquelles des mesures visant à encourager les Etats à se prévenir et à s'informer mutuellement, ainsi qu'à inviter des observateurs pendant la réalisation d'activités militaires terrestres et d'exercices sur le territoire européen. Les mesures qui ont été incluses dans l'Acte Final d'Helsinki, s'appellent des « Mesures 1ère génération ». Ces mesures avaient comme but d'augmenter la transparence des activités militaires en

Europe en diminuant le secret. Le caractère facultatif de ces mesures et aussi l'absence de vérification, ont limité dès le début la capacité de leur participation à l'accomplissement du but poursuivi, et ont révélé leur insuffisance.

A la suite de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui a eu lieu à Madrid, en septembre 1983, les Etats présents ont progressé jusqu'à passer un accord pour le désarmement en Europe, et à adopter des mesures de la « deuxième génération », qui ont été dénommées « mesures de Confiance et de Sécurité ». Ces mesures se sont enrichies de composantes importantes dans les domaines politique et militaire. En même temps, on a donné une signification particulière au développement des mécanismes de vérification des mesures adoptées.

Pendant la réunion de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe à Stockholm, en 1983, un progrès essentiel a été accompli. Les nouvelles mesures introduisent des niveaux de transparence plus grands, donnent des renseignements plus valables et limitent la capacité des Etats à effectuer des exercices militaires de grande échelle. Mais le point le plus essentiel est la capacité à vérifier (même modestement) le respect des accords de la part des Etats .

Pendant la réunion des pays-membres de la CSCE à Vienne, en 1990, qui a eu lieu après la fin de la guerre froide, on a fait progresser les MDCS. Le texte du Traité de limitation des forces conventionnelles en Europe (FCE), mesures de troisième génération » et définissait une série d'obligation précises pour les Etats, que ce soit sur les questions de transparence militaire ou sur les limitations concrètes.

De la Conférence de Vienne jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Grâce à elles, les MDCS se sont enrichies en couvrant les activités militaires aériennes (le Traité Cieux Ouverts). L'aboutissement de ces réunions a été la création du Centre de Prévention des Conflits. Ainsi, il est visible que la négociation des nouvelles MDCS se tourne dans une nouvelle direction: la dissuasion des conflits, la gestion des crises et le règlement pacifique des désaccords en Europe. On continue ainsi d'affronter les sources d'instabilité dans le nouvel environnement de sécurité européen issue de la fin de la guerre froide.

2.2 Les leçons des MDCS européennes

L'expérience européenne constitue le modèle de MDCS le plus évolué. Effectivement, l'étude attentive des « MDCS Européennes » conduit à une série de conclusions qui constituent des préceptes utiles ou des leçons sur les conditions qui doivent être satisfaites avant d'entamer et de développer le processus d'adoption des MDCS dans d'autres régions, et particulièrement dans la péninsule balkanique. Il est vrai que les mesures qui ont été adoptées en Europe ne peuvent pas se transporter sans changement dans d'autres régions, sachant que chaque conflit, chaque antagonisme est spécifique. Malgré tout, le modèle européen peut offrir des leçons utiles au processus de l'instauration de la confiance et de la sécurité. Ces leçons peuvent se résumer ainsi:

- L'instauration de la confiance et de la sécurité doit être adaptée aux conditions politiques, économiques, et culturelles particulières à la région.

- L'existence de gouvernements puissants et stables, de cadres institutionnels efficaces et d'un contrôle politique sur les Armées, constitue un facteur fondamental de réussite pour les négociations en vue de l'adoption des MDCS en Europe.

On peut noter que l'on doit adopter des MDCS qui aient une vaste étendue, c'est à dire prendre des mesures qui répondent à des questions politiques, économiques et sociales. Les MDCS doivent être accompagnées de processus de négociation au même titre de conciliation avec des tiers pour ressouder les aises (par exemple, avec l'ONU ou un autre organisme périphérique).

Le processus d'instauration de la confiance est évolutif: il commence par l'adoption de mesures simples (mesures de transparence), et progresse vers des mesures plus compliquées et contraignantes (mesures de limitation). Le choix du moment opportun est important, particulièrement dans l'instauration de la confiance. Il existe une relation très étroite entre les conditions politiques et le succès des négociations. Le cadre politique et la conjoncture influencent toujours le processus, et tout changement impose l'adaptation des mesures. Enfin, pour être efficaces, les mesures doivent répondre aux questions de sécurité que se posent les partenaires qui approuvent leur adoption.

III MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE DANS LES BALKANS

3.1 Le sous système actuel de sécurité balkanique

La fin du monde bipolaire a créé dans la région des Balkans toute une série de nouvelles données, qui se traduisent aussi bien en problèmes qu'en perspectives ou occasions favorables aux petits Etats Balkaniques. Plus précisément, la disparition du Pacte de Varsovie a laissé place à un « vide géostratégique » ou un « vide de sécurité » dans cette région, tandis qu'au même moment le désengagement de certaines forces centrifuges a conduit l'un des Etats Balkaniques (la Yougoslavie) vers des événements sanglants. Cela a débouché sur la création de nouveaux petits Etats. De plus, la crise albanaise et les tensions du Kosovo sont aussi une illustration des problèmes apparus après les événements de 1989.

La totalité des Etats Balkaniques ex-communistes sont déjà entrés dans une période transitoire douloureuse pendant laquelle ils ont entrepris de transformer les anciennes structures, et d'en créer de nouvelles, aussi bien au niveau politique qu'au niveau économique. Au niveau régional, le retour des forces centrifuges, telles que le désir d'intégration des minorités au pays de leur choix, ou le nationalisme, et, a fortiori, le problème des minorités nationales que la guerre froide a réussi à « figer », vont constituer, dans la région, une cause de sanglants conflits.

Incontestablement, l'avenir des sociétés balkaniques post-communistes, ainsi que les conditions de la stabilité dans la région seront déterminés par l'issue des crises successives que nos sociétés subissent aujourd'hui: crises de légitimité politique, de développement économique et de désaccord entre certaines communautés nationales. Dans un cadre nouveau, ces pays doivent déterminer leur

position dans le monde et donner une réponse à trois questions essentielles: comment assurer leur sécurité, comment sortir de la crise économique, comment s'adapter au système international en voie de formation?

Voilà quelle est la situation dans les Balkans; Mais on peut discerner de nouvelles tendances toutes prometteuses: au niveau politique les Etats s'efforcent de respecter la démocratie, au niveau économique, ils tentent de retrouver et maintenir un équilibre et constituent entre eux, un espace commercial. Enfin, on y voit apparaître un système géopolitique indépendant fondé sur le souci de la sécurité régionale..

3.2 Quelles solutions pour établir la sécurité ?

Toutes ces constatations et estimations, qui se réfèrent aux problèmes que les pays balkaniques affrontent depuis la fin de la guerre froide, ainsi que les nouveaux objectifs et les nouvelles perspectives qui sont apparus dans la région, imposent l'adoption des MDCS. L'adoption de telles mesures est une entreprise très difficile, mais nécessaire.

Les MDCS visent, comme on l'a déjà dit, à diminuer ou encore à faire disparaître la peur, la tension, l'hostilité et la défiance. En conséquence, l'adoption des MDCS dans la région des Balkans, après la guerre froide, aiderait considérablement à établir un meilleur climat de coopération dans les domaines politique et militaire. De plus, il contribuerait à améliorer progressivement les relations entre tous les pays balkaniques et à diminuer les tensions et les menaces; enfin, il finirait de renforcer la stabilité dans cette région sensible.

Malheureusement, les pays balkaniques, pour parvenir à créer un système de sécurité périphérique, sont obligés de faire beaucoup d'efforts. Sans doute, l'adoption des MDCS au niveau multilatéral, c'est à dire dans le cadre d'un régime de sécurité, aura plus de résultats tangibles, que l'adoption des MDCS au niveau bipartite. Mais, dans les conditions actuelles, une telle évolution est assez difficile. Cela est dû au fait que deux présuppositions fondamentales et nécessaires ne sont pas satisfaites. Ces présuppositions sont: les conceptions communes de pays balkaniques quant aux questions de sécurité, et l'absence d'ambitions et de désir de changer le statu quo dans la région. Enfin, il faut souligner l'existence d'une série de problèmes qui surgissent chaque fois que l'on adopte les MDCS. Ce sont:

- L'éventualité que l'adoption des MDCS aie des « impacts asymétriques », c'est-à-dire que l'un des pays soit plus avantagé qu'un autre.

- L'existence de difficultés et de problèmes pour un pays, et la diminution de sa capacité dissuasive.

- L'établissement et le développement des MDCS entre 2 pays peuvent être empêchés par l'absence d'une interprétation commune des traités signés entre eux.

3.3 Conditions spéciales

De l'étude et de l'analyse de l'expérience européenne, il ressort que les MDCS constituent des outils qui peuvent être utilisés par les Etats pour dépasser le

«dilemme de sécurité », pour diminuer la défiance dans leurs relations et pour empêcher l'éventualité d'une guerre fortuite. Evidemment, les MDCS ne disposent pas de capacités magiques, et pour obtenir les résultats escomptés, il faudra remplir les conditions suivantes:

- Les Etats intéressés doivent accepter le « statu quo » dans la région et avoir les mêmes conceptions sur la menace extérieure et sur la situation internationale. Si ils veulent effectuer certains changements dans le statu quo, ils ne devront pas les faire dans la violence ni menacer de l'utiliser.

- Les Etats doivent montrer leur volonté à éviter les conflits par la coopération et l'adoption des Mesures.

Ainsi, il semble que l'adoption de mauvaises MDCS constitue une affaire difficile pour les deux Etats les plus puissants de la région, la Grèce et la Turquie, dont les relations sont caractérisées par un « dilemme de sécurité » clair. D'un autre côté, on peut dire que l'adoption des MDCS entre les autres Etats (que ce soit entre eux ou avec la Grèce) constitue une affaire relativement facile. En effet leurs relations reposent sur l'idée que les Etats n'ont aucun intérêt à la guerre, et qu'ils peuvent coexister et collaborer.

3.4 Le cas des relations gréco-turques

La Grèce et la Turquie ont connu une période de coexistence pacifique et de collaboration de 1930 à 1939. Il y avait trois raisons à cela : la première était qu'aucun des deux pays n'avait de revendications envers l'autre; la deuxième, que ces pays affrontaient une menace commune; et, la troisième, qu'ils voulaient concentrer leurs efforts pour résoudre leurs problèmes intérieurs. Ces trois raisons ont constitué un terrain commun pour la coopération. Mais les doutes sur les objectifs de l'autre ont mis fin à cette coopération. Ce dilemme a été dépassé par l'instauration de la confiance et de la sécurité qui a décisivement contribué à la création d'un régime de sécurité entre les deux pays. Cependant, actuellement, les relations des deux pays sont caractérisées par un « dilemme de sécurité » clair. Les conséquences de ce dilemme peuvent être atténuées par l'adoption des MDCS.

Ainsi, on constate que tout effort pour instaurer la confiance et la sécurité dans les relations gréco-turques commencera et s'achèvera par l'adoption et l'application de mesures destinées à éviter les tensions. Toute autre évolution du processus présuppose un changement du cadre politique des relations gréco-turques. Les deux pays auront donc intérêt à adopter des mesures qui leur permettront de limiter les conséquences liées aux antagonismes militaires.

Après la crise de 1967, il est apparu que les deux pays avaient intérêt à trouver de tels accords. Ainsi ils sont allés jusqu'à adopter des mesures destinées à éviter les tensions (mémoire de Vouliagménis, communiqué commun de Madrid, document des directives sur la prévention d'accidents et d'incidents dans les eaux et dans l'espace aérien internationaux). La question de l'instauration de la confiance et de la sécurité s'est de nouveau posée après la crise de 1996, dans l'îlot Imia.

Les deux pays pourraient projeter, en faisant attention, d'adopter des MDCS précises qui envisageraient d'éviter une escalade indésirable ou involontaire pendant une période de crise, limitant ainsi l'éventualité d'un conflit. Les MDCS qui faciliteraient cela, pourraient être: une ligne téléphonique entre les dirigeants des deux pays, l'éloignement des armes offensives des régions sensibles, un plafonnement du nombre des forces terrestres, et la surveillance des mouvements militaires qui peuvent préparer des entreprises offensives.

3.5 Propositions pour une sécurité accrue.

Comme on l'a dit plus haut, les pays balkaniques doivent procéder à des changements et à des modifications concrets qui doivent prendre en compte les besoins spécifiques et les problèmes de sécurité de cette région. Certaines propositions ont été faites pour répondre aux questions posées par les changements et les modifications, mais aussi pour cerner les problèmes éventuels qui découleront du processus de développement des MDCS dans la région. Explicitement, on propose que les pays balkaniques examinent les points suivants et y travaillent:

- Création d'un Centre de Prévention des Conflits.

La création d'un Centre de Prévention des Conflits contribuerait au développement d'un cadre de communication entre les pays balkaniques. La Bulgarie pourrait prendre l'initiative de la constitution du centre. Ce pays est un pays balkanique qui entretient de bonnes relations autant avec la Grèce qu'avec la Turquie. De plus, elle a signé des accords militaires bipolaires avec les deux pays. On note que les fonctions fondamentales du Centre Balkanique de Prévention des Conflits, dont tous les pays balkaniques pourraient peu à peu devenir membres, seraient de renforcer et de favoriser l'échange de renseignements sur les activités militaires en cours, ainsi que de mettre en place des observateurs militaires. Le but fondamental du Centre serait de rendre les forces Armées de chaque pays capables de faire la distinction entre les exercices d'instruction qui ne sont pas menaçants et ceux qui présagent des hostilités.

- Création d'un Conseil de Sécurité Commun

La création d'un Conseil Balkanique informel de caractère consultatif, équivalent au Comité Consultatif qui a fonctionné dans le cadre des négociations SALT entre les Etats-Unis et l'URSS, aiderait considérablement à la prévention des crises. De cette façon, on donnerait au pays qui désirait introduire une innovation ou agir d'une façon qui pourrait éventuellement passer pour une menace pour les autres Etats de la région, la possibilité de sonder les intentions et les pensées des autres Etats voisins. Ainsi, cet Etat pourrait modifier ses actions et les légitimer d'une façon sûre et fiable. Ce conseil de sécurité fonctionnerait comme un outil à éviter les crises, et aussi faciliterait les décisions politiques des pays balkaniques. De plus, le Conseil de Sécurité Commun pourrait, en réunissant des délégations diplomatiques et militaires, constituer un élément modérateur empêchant toute guerre dans la région.

- Création d'une Force d'Action Rapide Multinationale.

Les pays balkaniques pourraient décider la création de leur propre force d'action rapide. Cette force, de niveau Brigade, renforcée par des éléments logistiques, pourrait être constituée d'unités militaires originaires de pays de la région. Elle agirait sous le contrôle d'une organisation internationale de sécurité. La mission de cette force serait d'intervenir militairement, sur court préavis, dans les régions de tensions ou conflits. Elle pourrait aussi participer à des missions d'aide humanitaire.

IV CONCLUSION

Nous avons vu que les Mesures de Confiance et de Sécurité jouent un rôle très important et constituent un élément essentiel dans la mise en place d'un régime de sécurité. Le processus de leur adoption commence par la définition des intérêts et la mise en place d'une éthique de la coopération qui se développera au fil du temps. Le processus le plus efficace semble être une approche progressive, du moins jusqu'à ce que l'on aborde les questions fondamentales de sécurité. Il est bon de commencer modestement, par des mesures qui seront largement ressenties comme fructueuses, et non par des initiatives qui réduiraient les capacités nationales de défense. On peut favoriser le processus grâce à des réunions de suivi, à des conférences d'examen et à d'autres techniques permettant d'institutionnaliser les modes de coopération.

La négociation d'accords de désarmement ne paraît pas possible de la part des pays balkaniques dans l'avenir immédiat. Mais il faut souligner que le développement progressif des mesures de confiance et de sécurité est opportune et réalisable. Cela est possible si ces mesures sont adaptées d'une façon correcte et systématique. Ainsi, les conditions politiques et militaires de sécurité nécessaires seront remplies et, dans l'étape suivante, elles rendront possible le processus de contrôle des armements et du désarmement dans la péninsule balkanique.

Enfin, les pays balkaniques doivent parvenir à déterminer les MDCS qui seront capables de remplir les conditions nécessaires à la coopération politique et militaire. Dans tous les cas, on doit tenir compte les caractéristiques particulières et des problèmes de sécurité de cette région. Il est important de noter qu'une volonté politique est absolument nécessaire pour négocier et appliquer la confiance. Les pays extérieurs peuvent apporter une aide précieuse et suggérer des principes généraux, mais c'est de l'intérieur que doit se faire l'essentiel du travail. L'amélioration que l'on constate aujourd'hui dans les relations entre les pays de la région, offre clairement des possibilités nouvelles pour l'avenir.